



MAIRIE

DE

BUSSAC-SUR-CHARENTE

17100

FLASH INFO

Le 28 mai 2020

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous adresse pour la première fois, en qualité de Maire, ce nouveau Flash-info.

Nous poursuivrons l'utilisation de ce moyen de communication efficace dès qu'il sera utile de vous transmettre des informations importantes.

Face à la crise d'une ampleur inédite que nous traversons, la commune continue à vous accompagner en mettant à la disposition de chacun d'entre vous de nouveaux masques.

L'effort collectif qui nous est demandé par le respect des gestes barrière, la distanciation physique et le port du masque dans les lieux publics est la meilleure prévention pour se protéger et protéger les autres.

NOUVELLE DISTRIBUTION DE MASQUES LE MERCREDI 3 JUIN de 17h à 20 h :

Une nouvelle distribution de masques sera effectuée par la commune le mercredi 3 juin de 17 heures à 20 heures,

Deux nouveaux masques vous seront à nouveau remis gratuitement (1 fourni par la commune et 1 par le Conseil départemental).

Ainsi, suite à la distribution déjà effectuée le 16 mai, chaque Bussacais aura eu la possibilité de bénéficier gratuitement 4 masques.

Le mode de distribution sera le même :

- **Soit un accueil « Drive »** devant l'atelier communal où les masques vous seront remis par un élu par la fenêtre côté conducteur de votre véhicule. Vous devrez impérativement arriver par le chemin du cimetière ou par celui de la Favaudière (et repartir vers la départementale)

- **Soit vous venez à pied**, et les masques vous seront remis au niveau de la bibliothèque. Vous devrez arriver par le trottoir devant l'école et repartir en traversant vers la mairie.

Si vous n'êtes pas venus à la première distribution, munissez-vous sans faute d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille s'il y a des enfants nés jusqu'en 2010.

Si vous êtes déjà venu, une pièce d'identité suffira.

Pour récupérer les masques d'autres administrés, munissez vous également des documents nécessaires.

Comme pour la dernière distribution, les personnes seules de plus de 75 ans ou les couples dont l'un des 2 à au moins 75 ans, n'auront pas à se déplacer, les masques seront déposés dans leurs boîtes aux lettres par les élus.

RESPECT DE LA TRANQUILITE DU VOISINAGE

Le printemps est propice à l'entretien des jardins. Cependant quelques règles s'imposent pour le respect du voisinage.

139, route du Val-de-Charente - 17100 BUSSAC-SUR-CHARENTE

Tél. 05 46 93 11 11 - Fax 05 46 93 92 32

E-mail : mairie@bussac-sur-charente.com



L'utilisation d'engins bruyants (tondeuse, motoculteur, débroussailleuse, travaux de restauration ou de construction) est limitée :

- aux jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- aux samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- aux dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Nous vous demandons de respecter ces horaires.

RAPPEL: Le brûlage est interdit par arrêté préfectoral (voir Flash Info du 16 avril)

LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Une nouvelle lutte par traitement terrestre contre les chenilles processionnaires du pin sera organisée en septembre et octobre par la FDGDON17 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Charente-Maritime).

Cette association propose des interventions par pulvérisation à partir du sol, sur des pins d'une hauteur inférieure à 10 mètres.

Vous trouverez le courrier de présentation, les tarifs et la fiche d'inscription en mairie, ou sur le site internet de la commune.

Les particuliers qui souhaitent faire traiter leurs pins bénéficieront du tarif de la collectivité.

OUVERTURE DU SALON DE COIFFURE

Delphine Grolaud, coiffeuse/barbier, a ouvert les portes de son salon de coiffure « Del'Coif », le 11 mai dernier, 9 chemin de la Favaudière, (derrière la mairie) Il est ouvert du mardi au samedi et prend également des rdv au domicile des clients.

Une esthéticienne est présente les mardi et vendredi.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 05 46 91 70 71.

EPICERIE

Suite au déconfinement, Aline et Paul Beland ont modifié les horaires de l'épicerie : elle est désormais ouverte le matin de 7h30 à 13h et l'après-midi de 15h30 à 18h30.

Lorsque l'autorisation de réouverture du café- bar entrera en vigueur, l'horaire de fermeture sera repoussée de nouveau à 19h30.

BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons que le prêt de livres se fait désormais en tenant compte des normes sanitaires en vigueur, chaque mercredi et vendredi après-midi de 16h à 18h30.

Vous pouvez choisir vos livres à partir de la liste consultable sur le site internet de la commune, et envoyer votre réservation par mail ou déposer une liste manuscrite dans la boîte aux lettres de la bibliothèque. N'hésitez pas à appeler les bénévoles pendant leur permanence au 05 46 97 18 14 . Elles vous guideront dans vos choix, et mettront les livres à votre disposition dans un bac devant la bibliothèque.

PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

La saison de piégeage va bientôt prendre fin (mi- juin). Nous vous remercions d'y avoir participé cette année encore. Il est important de transmettre les chiffres de vos captures à la mairie.

Le Maire,
JL Marchais

J. Marchais

